

# Le pluralisme religieux à l'épreuve de l'antisémitisme

Yolande Cohen

Volume 18, Number 1, 2015

Nouveaux regards sur le phénomène de l'antisémitisme dans l'histoire du Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1037884ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1037884ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (print)

1923-8231 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cohen, Y. (2015). Le pluralisme religieux à l'épreuve de l'antisémitisme. *Globe*, 18(1), 203–210. <https://doi.org/10.7202/1037884ar>

Tous droits réservés © Globe, Revue internationale d'études québécoises, 2016

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# PERSPECTIVE



## LE PLURALISME RELIGIEUX À L'ÉPREUVE DE L'ANTISÉMITISME

**YOLANDE COHEN**

Université du Québec à Montréal  
Présidente de l'Académie des arts, des lettres et des sciences humaines  
Société royale du Canada



Au cours de ces dix dernières années, des actes antisémites ont été perpétrés qui témoignent, tant par leur ampleur que par leur répétition, des transformations de l'antisémitisme contemporain, en particulier au sein de la société française, où l'on ne semble pas pouvoir sortir des effets délétères du postcolonialisme. Tentons ici une brève caractérisation du phénomène et une réflexion sur la situation québécoise.

### JUIFS OU CITOYENS

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'affaire Dreyfus avait en son temps divisé la France en deux camps opposés, les dreyfusards et les antidreyfusards. Devant l'incurie de la Troisième République à appliquer ses propres lois à un capitaine français, accusé de trahison parce qu'il était Juif, des esprits éclairés tels que l'écrivain Émile Zola ou le député socialiste indépendant Jean Jaurès s'étaient élevés pour dénoncer la machination dont Dreyfus était victime. Le Parti ouvrier de Jules Guesde, comme une grande partie de la gauche, ne voulait pas s'immiscer dans un conflit qui opposait la « banque juive » à la république bourgeoise, conflit qui, selon eux, ne concernait en rien les travailleurs.

Toutefois, l'antisémitisme ne faisait pas déjà partie de leur vocabulaire et c'est comme citoyen que Dreyfus fut défendu par une opinion publique sensible à l'inégalité d'un citoyen devant la loi. Alors que l'extrême-droite défilait dans les rues avec les Drumont et les consorts pour clamer haut et fort sa haine des Juifs, les partisans de Dreyfus, pour la plupart des républicains de toutes les nuances et des socialistes, défendaient l'homme, pas le Juif.

Malgré cette haine des Juifs proférée par des nationalistes européens et l'aveuglement de la gauche socialiste, des intellectuels français, Juifs en particulier, continuaient de penser que seule l'assimilation des Israélites à la citoyenneté républicaine permettrait d'endiguer l'antisémitisme présent en France et dans ses colonies. En Europe centrale et orientale, où les Juifs étaient soumis aux pogroms et à l'exil, l'idéal sioniste était la réponse à cet antisémitisme violent et ravageur. Au nationalisme raciste et xénophobe des autocraties européennes, Théodore Herzl répondit par la revendication d'un foyer juif, qui accueillerait les Juifs persécutés partout dans le monde. Les débats au sein du monde juif étaient intenses, et se sont traduits aussi bien par la mise en place d'organisations sionistes internationales que par une organisation transnationale responsable d'éduquer les Juifs à leur devoir de citoyen, partout où ils se trouvaient. Marquée par son attachement à la République française, et refusant le sionisme, l'Alliance israélite universelle s'est ainsi installée à travers le monde, en fait à la faveur de l'expansion française dans les pays du bassin méditerranéen et dans les pays arabo-musulmans dès 1860, date de sa fondation. L'assimilation des Juifs dans les pays arabo-musulmans ne pouvant facilement être réalisée, car ils y avaient déjà, selon les pays, un statut de protégés dans l'islam (la *dhimma*), ces derniers furent tantôt assimilés à la puissance coloniale, tantôt considérés comme des indigènes ou comme des minorités nationales.

## MIGRATIONS MAGHRÉBINES POSTCOLONIALES

La création de l'État d'Israël en 1948, le développement des nationalismes arabes et la décolonisation européenne ont conduit à l'exode massif des Juifs des pays arabo-musulmans. En moins de trente ans, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, trois pays d'Afrique du Nord, se sont vidés de leurs communautés juives multiséculaires. La quasi-totalité des Juifs d'Algérie, ayant été intégrée à la citoyenneté française par le décret Crémieux en 1870, fut rapatriée en France en 1961-1962 avec la vague de Français d'Algérie. Une grande partie des Juifs du Maroc émigra en Israël dès 1948. Ceux de Tunisie se dispersèrent entre différents pays, principalement la France et Israël. L'islam, qui dominait dans ces pays, mais qui reconnaissait depuis plusieurs siècles un

certain pluralisme religieux grâce à la présence de communautés juives et chrétiennes implantées sur leur territoire, est désormais la seule religion de la très grande majorité de la population de ces pays, une fois ces minorités religieuses disparues ou devenues résiduelles. Dans la foulée de la décolonisation, ces trois pays d'Afrique du Nord ont aussi connu des vagues migratoires importantes d'une partie de leur population musulmane.

La migration sectorielle, avec l'arrivée en France d'un grand nombre de travailleurs algériens, et les déplacements de dizaines de milliers de personnes du Maroc et de Tunisie venues chercher en France, en Belgique et en Allemagne une mobilité économique et sociale ont conduit au doublement du nombre de musulmans sur le territoire européen, au point que l'islam est devenu la seconde religion en Europe. Dans cette Europe en principe déchristianisée et sécularisée, l'islam est maintenant la religion de la minorité « opprimée ». Car ces migrations postcoloniales se sont faites dans la plus grande improvisation et ont conduit à la résurgence d'un racisme anti-maghrébin d'abord, et à une islamophobie paneuropéenne ensuite, qui touche non seulement les migrants, mais aussi les seconde et troisième génération qui sont désormais des nationaux. Différents partis d'extrême-droite mais aussi de droite ne cachent plus leur hostilité à l'islam.

Dans ce contexte, et parce que la crise économique creuse les écarts entre les classes sociales, les conflits entre ces différents groupes ethnoreligieux s'exacerbent sur les territoires mêmes de l'ancienne France coloniale. Des groupes radicalisés, souvent issus des banlieues pauvres, où l'exclusion sociale se double d'une exclusion religieuse (ces territoires perdus de la République), exploitent toutes les failles des démocraties pour proclamer l'avènement du djihad. Cet islam conquérant aurait pour but de ramener à la foi non seulement les pays à majorité musulmane, mais aussi les populations qui, établies en Europe, risquent de s'éloigner de la religion. Leur haine de soi et des autres, exploitée aux fins d'actions terroristes, se pare des atours d'un islam qui leur rendrait leur pureté. Devant ces « dérives », les appels au renforcement de la laïcité et des principes de la séparation des Églises et de l'État se multiplient. Le renouvellement du pacte républicain serait censé inoculer dans ces populations un germe qui les protégerait contre tous les excès de la religion. Or il semble bien que ce pacte ait été rompu, et de la pire manière qui soit, pour les citoyens juifs français.

## ANTISÉMITISME ET ISLAMOPHOBIE

Ainsi, les Juifs sont devenus la cible de ces jeunes hommes musulmans radicalisés pour qui la haine des Juifs se confond avec leur haine de la démocratie

européenne et se superpose à l'antisémitisme des groupes d'extrême-droite qui en ont fait leur marque de commerce depuis longtemps. Rejetant tout à la fois les figures du Juif israélien, sioniste et cosmopolite, ces courants ont en commun d'assimiler plus ou moins explicitement les Juifs à la démocratie et au capitalisme qu'ils abhorrent et combattent. La banalisation de cet antisémitisme multiforme, à laquelle s'adonnent plusieurs personnalités publiques, ne fait qu'aggraver la crise morale qui est aussi un véritable révélateur des fractures profondes qui divisent la société française. Elle traduit aussi une très étrange et déplorable vacance du politique pour désamorcer durablement ces crises.

Ces différentes formes d'antisémitisme qui se sont déployées dans l'espace politique français n'ont en fait suscité qu'une réaction mitigée de la part des autorités publiques. En même temps que l'antisémitisme d'extrême-droite fait partie du vocabulaire convenu de ce courant (qui serait le dernier bastion d'un vieil antijudaïsme chrétien que l'on retrouve un peu partout en Europe) et que l'antisionisme militant de la gauche recouvre parfois un antisémitisme diffus, l'émergence, ces dernières années, d'une violence antisémite véhiculée par des groupes islamistes radicalisés n'est que rarement prise en compte.

Pour éviter de sombrer dans l'islamophobie, on préfère parler de jeunes déclassés et vulnérables qui sombrent dans le terrorisme à cause de la précarité de leur situation. L'antisémitisme serait l'exutoire facile des phobies sociales et, à ce titre, il ne faudrait pas l'exagérer. L'antisémitisme verbal d'un Dieudonné est considéré comme faisant partie du répertoire de l'humour, et il ne semble pas pouvoir être arrêté, malgré interdictions et condamnations. Conjugué à cet antisémitisme, l'antisionisme semble de bon aloi dans des milieux académiques et universitaires enclins à défendre la cause palestinienne, tandis qu'est oublié le passé de la France coloniale. Au nom de l'universalisme républicain, peu d'universitaires s'aventurent à parler d'une vague antisémite, alors que la France a connu plusieurs événements tragiques ces deux dernières années. Que ce soit l'assassinat sauvage d'Ilan Halimi, la tuerie de l'école Ozar Hatorah de Toulouse par Mohammed Merah ou celle du Musée juif de Bruxelles, ce sont des Juifs qui sont tués, parce que Juifs. À cela s'ajoute une atmosphère délétère qui plombe la vie de milliers de Juifs pratiquants qui osent à peine s'afficher comme tels dans la rue, au risque de se faire attaquer sauvagement.

On s'inquiète mais pas trop. Devant la prolifération de cas, qui ne sont plus isolés, mais finissent par constituer une tendance lourde, des milliers de Juifs ont choisi de quitter la France pour aller s'établir en Israël. Leur

*aliyah*, évaluée à 4 000 personnes en 2013 et à 3200 depuis janvier 2014, se poursuit à un rythme soutenu cette année et n'est pas anodine. On parle aujourd'hui de plus de 7000 personnes. Originaires principalement des pays d'Afrique du Nord, ces Juifs ont déjà connu un déracinement et une migration plus ou moins forcés vers la France. Ils ont contribué à la revitalisation des institutions juives françaises et y sont devenus majoritaires. Ceux qui ont choisi de partir (*exit*) ne croient plus qu'ils aient encore leur place en France ; prendre la parole et dénoncer (*voice*) ne suffit plus. Leur départ, fruit de décisions individuelles, s'ancre dans une appréciation commune de la situation des Juifs en France et témoigne de la résurgence d'un antisémitisme religieux, lié à l'expansion d'un islam radical en Europe. Alors qu'elle est la plus importante et la plus dynamique d'Europe, la communauté juive de France est ainsi la cible d'un antisionisme de gauche combiné à un antisémitisme de droite, et elle est maintenant confrontée à des actes de terreur de musulmans radicalisés qui font de la haine du Juif le symbole de leur combat (ou djihad).

Or peu d'analystes, que ce soit dans les médias ou dans les universités, et encore moins dans les milieux politiques, prennent acte de cet état de choses. Les sanctions judiciaires pour ceux qui commettent ces actes sont mineures et les motifs ne sont pas clairement identifiés comme antisémites. Tout se passe comme si on cherchait à apaiser l'opinion publique en euphémisant des actes dont on dit qu'ils relèvent soit de la folie individuelle soit du terrorisme, mais pas d'un regain d'antisémitisme. Le politique semble avoir perdu le contrôle d'une société civile qui secrète ses propres règles. Alors que les lois garantissent l'égalité de tous devant la loi, on assiste à une espèce de dévoiement de l'esprit des lois dans la pratique : l'insécurité règne dans les rues qui échappent à l'ordre républicain, malgré le déploiement des forces policières.

## HAINE DES JUIFS ET DE LA LIBERTÉ DE PAROLE

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les terribles événements du 7 janvier 2015, où des membres du comité de rédaction du journal satirique *Charlie Hebdo* furent l'objet d'une attaque terroriste odieuse, payant de leur personne le lourd tribut de la liberté de presse. Et parce que ces trois terroristes, se réclamant de l'islam, ne supportaient pas l'idée que des Juifs puissent s'afficher comme tels, ils ont attaqué une épicerie cachère, l'Hyper Cacher, tuant quatre Juifs dans le même mouvement. La simultanéité de ces deux attaques n'a échappé à personne, tout comme le symbolisme d'une

tuerie qui vise des Juifs, n'importe lesquels, pourvu qu'ils soient identifiés comme tels, et des rédacteurs connus de *Charlie Hebdo*.

La France allait-elle accepter que ses ressortissants (dont des Juifs) soient la cible d'attaques terroristes ? Et surtout, allait-on accepter de mettre en péril la liberté de parole, une des fondations de nos démocraties ?

La manifestation républicaine et unitaire du 11 janvier 2015 à Paris, rassemblant un peuple qui clame haut et fort son attachement à la liberté d'expression pour faire échec à la terreur, procure un certain réconfort, même s'il a fallu attendre l'attentat contre *Charlie Hebdo* pour que cette France républicaine se lève en masse. Le slogan « Même pas peur », scandé durant cette manifestation monstre, témoigne de la volonté de la population de ne pas céder à la terreur, d'où qu'elle vienne. Toutefois, aussitôt ce moment passé, des voix dissonantes sont venues nous rappeler combien ces valeurs, en particulier la liberté religieuse, ne sont plus, hélas, partagées par tous. En attaquant spécifiquement un commerce juif, l'Hyper Cacher, ces terroristes réitérèrent leur haine des Juifs parce que Juifs. Cet antisémitisme virulent, alimenté cette fois par un islam radicalisé, s'exprime au cœur de cette Europe qui croyait s'être prémunie contre de telles manifestations.

Car ne nous méprenons pas sur les intentions de ces réseaux transnationaux de terroristes, lourdement armés et extrêmement bien organisés : ils veulent réaliser le même exploit que les fascistes en leur temps, la destruction d'une Europe libérale et démocratique. En s'attaquant aux symboles mêmes de nos démocraties, la liberté de parole et d'écriture, le libre marché et la liberté de religion, ils veulent imposer une vision monolithique de la religion, conçue comme un djihad. Le pluralisme religieux, qui est au fondement même de nos démocraties, en est la cible première.

Pour preuve, l'Europe n'en est pas la seule cible ; tant s'en faut. Mais les contextes diffèrent et les réactions aussi. Au Canada, des « djihadistes » ont frappé au cœur de notre démocratie, en ciblant les députés au Parlement à Ottawa. S'il n'y a pas eu récemment d'attentats antisémites, l'antisémitisme est bien vivant, comme l'islamophobie, malgré le multiculturalisme préconisé au Canada et l'interculturalisme souhaité au Québec par des grands intellectuels et certains politiciens. De fait, comment ne pas constater, à la suite de la commission Bouchard-Taylor, les replis ethniques et religieux de ceux que l'on appelle les communautés culturelles ou allophones, et les relents de xénophobie désormais exprimés sans vergogne dans l'espace public par la majorité dite « silencieuse » ?

Comment considérer ces replis identitaires et communautaires au Québec, où, depuis 40 ans maintenant, les discours identitaires des souve-

rainistes ne parviennent pas à intégrer les non-Canadiens français dans leur projet de société ?

Le projet de Charte de la laïcité, présenté comme une révolution culturelle par Bernard Drainville, a fait perdre au Parti québécois sa réélection : celui-ci a été rejeté par une majorité de Québécois. Ce projet de charte, qui tentait à tout prix d'aligner le Québec sur la laïcité à la française, a fait fi d'un élément fondamental de la démocratie en Amérique, qui est l'attachement à une valeur sacro-sainte : la liberté de religion. En attaquant de front cette valeur, le Parti québécois s'est mis à dos non seulement les religions minoritaires, pratiquées le plus souvent par les allophones, mais il a heurté de plein fouet les catholiques, même non pratiquants, qui sont attachés aux signes et aux symboles d'une religion majoritaire et déjà très vulnérable.

C'est à l'abri et à la faveur du pluralisme religieux que se sont déployées des religions minoritaires dans l'espace public ; la liberté de religion est enchâssée dans les chartes des droits, au Québec comme au Canada. C'est donc tout l'inverse de ce qui se passe en France, où la laïcité est la religion d'État, pourrait-on dire, avec les problèmes que cela soulève quant à la garantie de sa neutralité.

Peut-on dire pour autant que les chartes nous protègent des affrontements interethniques et interreligieux que connaissent les autres démocraties occidentales ? Certainement pas. Toutefois, l'apparente liberté de religion qu'elles garantissent permet une confrontation plus équilibrée entre elles dans l'espace public.

Les chartes n'ont pas réussi, certainement pas, à endiguer la montée d'un certain antisémitisme, souvent lié à un antisionisme virulent, comme on le voit dans une université dite « de gauche » comme l'UQAM, où des graffitis antisémites ressurgissent périodiquement depuis plus de dix ans, sans qu'ils soient sanctionnés.

Les chartes n'ont pas réussi non plus à masquer l'islamophobie qui se cache souvent derrière des discours pseudo-féministes contre le voile islamique (et ce, même si je considère aussi que le voile est actuellement l'objet d'une phobie sociale, qui n'a rien à voir avec le féminisme, car il ne fait qu'accentuer le profilage ethnoreligieux de ces femmes).

En France comme au Québec, l'apparition d'un antisémitisme indissociablement religieux, idéologique et politique vise désormais le Juif diasporique et l'État d'Israël comme les responsables de tous les maux de la terre. Contre cette haine, alimentée par des institutions religieuses, par des États belliqueux et par des réseaux terroristes partisans du djihad, les États mais aussi les populations occidentales doivent-ils répondre par une

condamnation unanime et universelle de l'antisémitisme sous toutes ses formes ?

Une telle proposition ne peut se comprendre que dans le contexte où, historiquement, l'antisémitisme est annonciateur de la destruction de la démocratie et des États de droit établis sur des valeurs de liberté et de pluralisme.

Ainsi, manifester notre attachement à ces valeurs communes consiste à réitérer notre engagement envers la liberté de parole, chèrement payée par les rédacteurs de *Charlie Hebdo*, et pour la liberté de religion, qu'elle soit pratiquée par des Juifs qui font leurs courses à l'Hyper-Cacher de la porte de Vincennes à Paris ou dans des boucheries halal sur la rue Jean-Talon à Montréal.

Réitérer les valeurs de laïcité ne suffit plus, car les expressions religieuses multiformes témoignent d'un retour du religieux qu'il est crucial de reconnaître dans l'espace public, tout en continuant d'affirmer et de chérir le pluralisme religieux, rempart certes fragile, mais relativement efficace contre les intégrismes, contre l'islamophobie et l'antisémitisme.